



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 41020

Texte de la question

M. Louis Pierna demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de lui faire savoir si la mise en oeuvre de la prestation autonomie pourra intervenir au plus tard au début de l'année 1997. En effet, cette mise en oeuvre largement réclamée a déjà subi plusieurs reports et d'aucuns se demandent même si elle verra un début d'application. Pourtant, on estime à plus de six cent mille, aujourd'hui, le nombre de personnes âgées fortement dépendantes. Si l'on ajoute à ce chiffre celles qui le sont moins gravement, ce sont plus d'un million cinq cent mille personnes âgées qui souffrent d'une perte d'autonomie. La mise en place de cette prestation s'avère donc tout à fait nécessaire.

Texte de la réponse

Le Président de la République a choisi de faire de l'institution d'une prestation destinée à répondre aux problèmes croissants posés par la dépendance des personnes âgées une des priorités de son action. C'est pourquoi la proposition de loi sénatoriale « tendant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance » sera examinée dès l'automne et permettra, si elle est adoptée par le Parlement, de mettre en place, dès le 1er janvier 1997, des mesures améliorant la prise en charge des personnes âgées ayant perdu leur autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41020

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3795

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5327